

Lyon, le 6 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Action Logement lance une étude sur le logement des saisonniers en Haute-Savoie

Action Logement, dont la mission première est de faciliter l'accès au logement des salariés pour favoriser l'emploi, a lancé officiellement mercredi 4 avril à Annecy, une étude sur le logement des saisonniers en Haute-Savoie. Objectif : accompagner 26 communes dites « touristiques » dans la réalisation d'un diagnostic et dans la définition de leur plan d'action visant, le cas échéant, à développer les solutions logement adéquates.

La loi Montagne II crée, pour les communes touristiques une obligation de définir, par voie de convention entre les partenaires locaux du logement, les objectifs et les moyens de mise en œuvre d'un plan d'action pour le logement des travailleurs saisonniers, pour une durée de trois ans. Les communes concernées ont jusqu'au 28 décembre 2018 pour réaliser ce diagnostic et proposer un plan d'action. En cas d'absence de convention ou de non réalisation des objectifs inscrits à la convention à l'issue des trois ans prévus par la loi, la dénomination « commune touristique » pourrait leur être retirée.

La question du logement des travailleurs saisonniers représente un véritable enjeu pour les départements de montagne d'un point de vue social et économique. Le nombre d'emplois saisonniers en Haute-Savoie est aujourd'hui estimé entre 20 000 et 30 000., mais sans en connaître parfaitement les contours : quel est l'âge moyen des travailleurs saisonniers, quelle est leur situation familiale, quel est leur lieu de résidence d'origine – sont-ils issus de la commune, du département ou bien viennent-ils d'autres départements ?...

Dans ce contexte, Action Logement en partenariat avec la DDT Haute-Savoie a pris l'initiative de financer une étude spécifique (complémentaire de l'enquête d'Etat) et d'accompagner 26 des 50 communes touristiques de la Haute-Savoie, représentant à elles seules 90 % des emplois saisonniers estimés.

Lors de la présentation aux collectivités invitées, Gilles Mollard et Daniel Jacquier, représentants de la gouvernance locale au sein du Comité Régional Action Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ont souligné l'importance d'avoir des données fiables pour pouvoir apporter des réponses adaptées, aux entreprises qui recrutent, aux salariés qui s'installent temporairement sur ces communes.

Action Logement a confié la réalisation de l'étude au cabinet spécialisé Peripl. L'étude prévoit de quantifier l'emploi des saisonniers, de recenser les attentes et leurs besoins en logements, d'identifier les multiples solutions à la disposition des communes. Pour ce faire, le cabinet prévoit des entretiens avec les communes visées, avec les employeurs et les fédérations d'employeurs, avec les saisonniers ou leurs représentants. Elle s'appuiera aussi sur les données de l'ACCOSS sur l'emploi des saisonniers.

Des plans d'action seront également préconisés : adaptation de l'offre existante, réhabilitation, modernisation, construction de logements dédiés, pluriactivité de logements...

Le rendu de l'étude est prévu pour octobre 2018.

Le périmètre de l'étude :

22 communes / stations de sports d'hiver :

Arâches-la-Frasse, Les Gets, Montriond, Morzine, Saint-Jean-d'Aulps, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, La Chappelle d'Abondance, Chatel, Combloux, Les Contamines-Montjoie, Mégève, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains, Chamonix-Mont-Blanc, Les Houches, Vallorcine, La Clusaz, le Grand-Bornand, Manigod, Saint-Jean-de-Sixt.

Des stations du littoral et trois stations thermales :

Evian-les-Bains, Thonon-les-Bains, Annecy, Talloires-Montmin, Saint-Gervais-les-Bains

Pourquoi la Haute-Savoie ?

La Savoie, dont les deux tiers des saisonniers proviennent d'un autre département, a déjà bien identifié la question de l'hébergement des saisonniers. Le département possède des données récentes sur le sujet et a livré depuis les années 2000 plus de 2 000 logements dédiés.

En Haute-Savoie, en revanche, aucune étude fine sur la typologie des saisonniers et leurs besoins en logements n'a été menée jusqu'alors. On estime que 50 % des saisonniers résident dans les communes, mais ce sont des données à vérifier.

Si cette étude menée à titre expérimental sur la Haute-Savoie s'avère concluante et opérante, sa méthodologie pourrait être dupliquée sur d'autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, voire sur d'autres régions touristiques, sous le pilotage d'Action Logement, en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 70 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Les interventions d'Action Logement en région Auvergne-Rhône-Alpes (Chiffres 2016) :

- **117 M€** ont été investis pour la production et la réhabilitation de logements locatifs.
- **120 M€** ont financé les projets des ménages sous forme de prêts ou de garanties pour faciliter la location, l'accession, les travaux d'amélioration, la mobilité professionnelle, ou pour surmonter une difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Communication Auvergne-Rhône-Alpes - Magali Villaret : 06 11 853 843 - magali.villaret@actionlogement.fr